

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à poursuivre l'amélioration de la gestion des afflux d'eau.

La Commune a identifié de longue date les points noirs des cours d'eau ainsi que les lieux faisant l'objet d'inondations par débordement des cours d'eau et/ou par ruissellement et coulées de boue ; elle mène des actions constantes et volontaristes en vue de diminuer leur occurrence et leur impact.

La Commune a débuté dès 1982 un programme de lutte contre les inondations sans cesse amélioré depuis. C'est ainsi que 4 bassins d'orage préservant la biodiversité et une prairie inondable permettent de réguler les afflux d'eau de la Nethen et de ses affluents. La lutte contre les inondations par débordement des cours d'eau pourrait encore être améliorée par l'aménagement d'un bassin d'orage à l'amont du Mille actuellement bloqué pour des raisons d'expropriation et par l'acquisition/aménagement d'une prairie inondable à la croisée du Nodebais et de la Nethen.

D'autres actions tendant à diminuer, souvent au cas par cas, les effets des inondations par ruissellement et coulées de boue sont mises en œuvre : entretien spécifique de certains tronçons des cours d'eau, entretien des égouts, pose et entretien de grilles transversales dans des chemins de campagne, entretien des fossés, mesures agri-environnementales (plantations de haies).

Complémentairement, des mesures d'amélioration progressive de la qualité environnementale des cours d'eau établies sur base du PASH, du PCDN et du Contrat de rivières Dyle-Gette, qui souligne l'intérêt environnemental et la qualité des écosystèmes humides des bassins de la Dyle et de la Gette, sont mises en œuvre et doivent être poursuivies : travaux de pose d'égouts et de collecteurs, mise en service d'une station d'épuration, entretien régulier des cours d'eau, participation au programme d'actions du Contrat de rivière.

Malgré les mesures prises, ces dernières années ont fréquemment été marquées par les coulées de boue sur le territoire communal. Ces phénomènes d'érosion, parfois extrêmes, ne sont pas rares et leur fréquence tend même à s'accroître. En cause, la faible prise en compte des risques d'érosion dans les modes de culture, des orages parfois exceptionnellement intenses et l'occupation de l'espace perturbant les écoulements naturels.

Actuellement, se fait donc sentir le besoin pressant de lutter contre les fréquentes coulées de boue en partenariat avec le monde agricole ; certaines pratiques culturales ont, en effet, des impacts sur celles-ci.

Partenariat : commune, PCDN (groupe de travail « eau »), agriculteurs, Service public de Wallonie, cellule GISER, SPGE, IBW, Contrat de rivières Dyle-Gette, Province du Brabant wallon, GAL (Groupe d'Action Locale) Culturalité en Hesbaye brabançonne.

ORIGINE DE LA DEMANDE

Durant les réunions de consultation, les habitants ont déploré les inondations, la pollution des cours d'eau et les coulées de boue en soulignant qu'une amélioration tant de la gestion des afflux d'eau que de la qualité des cours d'eau contribue aussi au cadre rural de qualité de la commune.

Le groupe de travail « cadre de vie » fixe comme projets d'assainir les berges de toutes les pièces et cours d'eau, d'augmenter l'épuration des eaux, de procéder au curage de la Nethen.

JUSTIFICATION DU PROJET

En matière d'érosion, il importe de s'attaquer au problème dans sa globalité et, dans le cas des terres agricoles, de proposer des solutions sur base des caractéristiques du sol, de la pluie, de la forme du terrain et des parcelles, des pratiques culturales et des aménagements existants.

Aussi, la commune souhaite **mettre à profit l'expertise de la cellule GISER « Gestion Intégrée Sol Erosion Ruissellement »**. La cellule GISER, pôle de recherche et d'information spécialisé dans la lutte contre l'érosion des sols agricoles, s'adresse principalement aux pouvoirs locaux, aux gestionnaires de terrains en milieu rural (agriculteurs, aménageurs, contrats rivières...) et propose des services à deux niveaux : l'amélioration des connaissances et l'information d'une part, le diagnostic de situations à risque et l'élaboration de solutions techniques d'autre part.

La démarche utilisée lors de la remise d'avis technique consiste en l'analyse cartographique des zones concernées permettant de formuler un premier diagnostic validé par une visite de terrain, un rapport reprenant le diagnostic complet ainsi que des propositions d'aménagement spécifique et des recommandations plus générales. La cellule est disponible pour l'animation d'une séance d'information et/ou de présentation du rapport et reste disponible pour assurer le suivi, notamment, pour évaluer la pertinence et l'efficacité des aménagements mis en place.

La Commune souhaite participer à **la méthodologie établie par la cellule GISER**. La lutte contre l'érosion des terres agricoles fait appel à des actions de conservation du sol, de maîtrise des flux d'eau et de protection des ouvrages en aval. Ces actions sont mises en œuvre au niveau de la parcelle cultivée et à des endroits précis du bassin versant. Une gestion raisonnée du risque d'érosion intègre les caractéristiques du sol, le phénomène naturel d'érosion et la dynamique du ruissellement. Elle s'articule en 4 grandes stratégies :

- infiltrer plus, dès l'amont : produire moins de quantité d'eau en mouvement et moins de sédiments dans l'eau qui ruisselle par un travail du sol adapté et par une couverture efficace, en raisonnant l'assolement et en gérant les résidus de culture,
- conduire mieux : diriger les écoulements et assurer une continuité de la source à la rivière par la continuité du réseau amont-aval, en protégeant les chenaux d'écoulement et par l'interception ou la dérivation des flux concentrés,
- ralentir les flux : diminuer la vitesse de l'eau et donc sa force érosive dans les axes d'écoulement par des « ruptures hydrauliques douces » (barrages, fascines) et par des dispositifs dissipateurs d'énergie (chutes, gabions),
- recevoir mieux : adapter les zones de collecte des écoulements et prévoir des ouvrages tampons pour les événements exceptionnels par une évacuation correcte vers les cours d'eau et par des aménagements adaptés autour des zones de collecte des eaux (voiries, habitat, égouttage)

Par ailleurs, le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne, auquel collabore activement la commune de Beauvechain, a organisé fin 2011 une étude sur la limitation des phénomènes de ruissellement hydriques en Hesbaye brabançonne dans le cadre d'un projet de renforcement du maillage écologique trans-communal.

L'amélioration progressive de la **qualité environnementale des cours d'eau** se réalise par la construction, en voie de finalisation, d'un réseau de collecte des eaux usées et par la construction d'une station d'épuration dont la mise en service est prévue pour début 2012 ainsi que par une gestion des espaces naturels liés au bon fonctionnement du système hydrographique.

Le projet est également lié aux projets suivants du PCDN Charte 2010 :

- Fiche 4 : Contrat de rivières Dyle-Gette
- Fiche 28 : L'eau...à Beauvechain

- Fiche 29 : Assainissement des eaux usées
- Fiche 30 : Lutte contre les inondations

Le projet est aussi complémentaire aux fiches-projets suivantes du PCDR :

- Fiche-projet 0. 1 - Actions de sensibilisation des habitants au développement durable et en particulier à leur environnement.
- Fiche-projet II. 7 - Acquisition et entretien de terrains de grand intérêt écologique et didactique.
- Fiche-projet III. 3 - Sauvegarde de lieux de convivialité ouverts et couverts existants.

LOCALISATION

Tous les cours d'eau et zones inondables ainsi que les lieux sujets aux coulées de boue de l'entité.

OBJECTIFS VISES

Axe 1 - Cohésion sociale Renforcer le plaisir à vivre ensemble de tous les habitants de Beauvechain	Axe 2 - Qualité du cadre de vie Maintenir à Beauvechain l'équilibre entre développement, habitat et préservation de la nature	Axe 3 - Mobilité Permettre à chaque usager de se déplacer en sécurité à Beauvechain	Axe 4 - Agriculture et productions locales Perpétuer l'agriculture familiale à Beauvechain	Défis
<input type="checkbox"/> Encourager le dialogue, les rencontres et les solidarités locales <input type="checkbox"/> Développer des activités à destination des jeunes et des seniors et les relations intergénérationnelles <input type="checkbox"/> Développer du logement pour les habitants <input type="checkbox"/> Promouvoir l'emploi local <input type="checkbox"/> Sensibiliser à l'identité et à la mémoire	<input checked="" type="checkbox"/> Préserver et favoriser le patrimoine naturel et la biodiversité <input type="checkbox"/> Poursuivre la sensibilisation de la population et l'administration à la protection de l'environnement <input type="checkbox"/> Aménager des espaces publics conviviaux <input type="checkbox"/> Mettre en valeur le patrimoine remarquable <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer encore la gestion des eaux de surface et celle des inondations <input type="checkbox"/> Planter et fleurir	<input type="checkbox"/> Développer les modes doux <input type="checkbox"/> Développer d'autres alternatives à la voiture individuelle <input type="checkbox"/> Améliorer la sécurité et renforcer la lutte contre les nuisances	<input checked="" type="checkbox"/> Valoriser et respecter le travail des agriculteurs <input type="checkbox"/> Développer de nouvelles filières de transformation <input checked="" type="checkbox"/> Renforcer la coopération et services aux agriculteurs <input type="checkbox"/> Promouvoir et distribuer les produits locaux	Objectifs

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- l'amélioration de la gestion des eaux de surface permet à la fois de lutter contre les coulées de boues mais aussi de diminuer les inondations, d'améliorer la qualité écologique des cours d'eau et des zones humides et de diminuer l'érosion des terres agricoles,
- la lutte contre les coulées de boue impliquera les agriculteurs à travers la recherche de pratiques culturelles adaptées au terrain.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental

Amélioration de la qualité écologique des cours d'eau et des écosystèmes humides associés.

Pilier économique

- Diminution des coûts liés aux dégâts des coulées de boues et des inondations.
- Maintien des amendements des terres agricoles.

Pilier culturel

Valorisation didactique des opérations.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR / STATUT DE PROPRIÉTÉ / TÂCHES À RÉALISER / ESTIMATION GLOBALE DU COÛT / PROGRAMME DE RÉALISATION / ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER / ETAT DU DOSSIER / PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

À définir ultérieurement, lors de disponibilités.

Plusieurs réunions avec les techniciens du GISER ont permis de retenir sept sites dont l'étude va débuter fin février 2012 :

- rue Jules Coisman,
 - Le Stocquoy,
 - rues de Beauvechain, de la Teinturerie et de la Gloriette,
 - rue du Long Pré,
 - rues du Village et du Vénérable,
 - rue de Louvain,
- et à Jodoigne (avec effet sur L'Ecluse)
- rues des Trois Héros et de Scimpré.